



Contrat de création de site internet

Par **patrick**, le **18/11/2009** à **23:24**

Bonjour, en oct 2007 j'ai signé un contrat de création de site internet avec bluesmart car j'ai une entreprise de maçonnerie j'ai été contacté par tél pour faire un site gratuit choisi parmi un certain nbre d'entreprises pour faire connaître leur boîte dans la région leur argument commercial était de faire connaître notre entreprise afin de récupérer des nouveaux clients mais une fois la création faite (chose longue avec des erreurs dans le site) il est très difficile de retrouver le site si l'on ne connaît pas le nom de l'artisan en mentionnant son activité plus l'endroit où il est situé donc un site qui ne sert à rien et qui coûte très cher au final car pas de nouveaux clients car mal référencé n'étant pas des professionnels de l'informatique nous nous basons à ce que dit le commercial, mais ceci n'étant pas stipulé dans les cgv du contrat, nous n'arrivons donc pas à résilier le contrat de 2 ans sans que l'on nous demande des frais de résiliation encore plus importants maintenant que nous avons cessé depuis longtemps les paiements nous sommes harcelés par la société parip chargée des recouvrements de créances, plus les huissiers qui nous menacent de faire une requête en injonction de payer au tribunal je voudrai savoir quelles sont les démarches pour m'en sortir merci de votre réponse